

Image not found or type unknown



Vendre ma maison en viager

Par **annie**, le **25/04/2010** à **20:13**

Bonjour, je voudrais savoir si je peux vendre ma maison en viager sans avoir l'otaurisation de mon fils, j'ai acheter la maison toute seule.
Merci de me répondre

Par **Upsilon**, le **26/04/2010** à **17:03**

Bonjour et bienvenue sur notre site.
Si la maison vous appartient en totalité et en pleine propriété, effectivement cela est tout à fait possible sans l'accord de votre fils. Attention toutefois, cela revient à le déshériter de fait, et le notaire veillera sur vos intentions, voire même pourra vous le déconseiller fortement.